



# Un projet ambitieux : éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité



## Pourquoi ?

Transmettre des valeurs fondamentales, telles que le respect de soi et des autres

Prévenir les discriminations

Promouvoir l'égalité entre les garçons et les filles et lutter contre les stéréotypes

Lutter contre les violences et le harcèlement en renforçant la capacité des enfants à demander de l'aide



## Comment ?

Au moins **3 séances par an adaptées à chaque âge** conformément à la loi en vigueur depuis 2001

Des programmes progressifs, adaptés à l'âge des élèves :

- **1<sup>er</sup> degré** : éducation à la vie affective et relationnelle
- **2<sup>d</sup> degré** : éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité



## Le projet pour l'école maternelle et élémentaire : éduquer à la vie affective et relationnelle

Dans le 1<sup>er</sup> degré, les apprentissages portent sur la vie affective et relationnelle. Les questions liées à la sexualité ne sont pas abordées.



### Objectifs du programme

- Apprendre à se connaître et à connaître son corps
- Améliorer le bien-être, encourager les élèves à s'exprimer
- Permettre des choix responsables
- Respecter les autres et vivre ensemble grâce au respect et à l'empathie
- Prévenir les violences sexistes et sexuelles



### Exemples

- Distinguer ce qu'on peut garder pour soi d'une situation à signaler (par exemple, un danger ou une violence), en étudiant un album jeunesse
- Comprendre le consentement en organisant des ateliers autour de situations du quotidien :  
« Est-ce que je peux m'asseoir à côté de toi ? »  
« Est-ce que je peux te prendre dans mes bras pour te consoler ? »  
« Est-ce que je peux te prendre la main ? », etc.



## Le projet pour le collège et le lycée : éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité

Dans le 2<sup>d</sup> degré, les thématiques sont plus complexes. Elles incluent des notions biologiques d'anatomie et de reproduction, de prévention des risques, ainsi que des notions liées aux droits humains.



### Objectifs du programme

- Transmettre des connaissances sur la sexualité et la santé, sur la reproduction, la contraception et la prévention des IST
- Favoriser des choix éclairés et responsables
- Lutter contre les discriminations : sensibiliser aux stéréotypes, notamment de genre, et promouvoir l'égalité et le respect entre les sexes
- Prévenir les violences sexuelles et le harcèlement : inculquer les notions de consentement, de respect et de droit



### Exemples

#### Au collège

- Sensibiliser à l'importance du dialogue avec les adultes
- Sensibiliser aux dangers d'Internet, notamment l'exposition à des contenus inappropriés
- Comprendre le consentement, le demander et l'exprimer, accepter et respecter un refus, par l'analyse de situations fictives

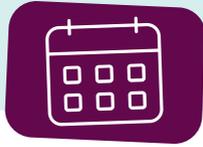
#### Au lycée

- Développer son esprit critique et lutter contre les préjugés et stéréotypes
- Sensibiliser à l'égalité femmes-hommes
- Connaître ses droits et lutter contre le harcèlement et les violences sexuelles



## La formation des personnels

L'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité étant obligatoire depuis 2001, nombre de professeurs et de personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale sont déjà formés à cet enseignement. Toutefois, pour mieux les accompagner, **de nouvelles formations seront organisées à partir du second trimestre 2025**. Des ressources pédagogiques et des outils pour mener les séances leur sont également proposés et seront étayés lorsque le programme sera publié.



## Le calendrier

### Ce qui a déjà été fait

- 23 juin 2023**  
Saisine du Conseil supérieur des programmes
- Été 2023 - Automne 2024**  
Écriture, première présentation et consultation du projet de programme
- Novembre 2024**  
Passage du projet de programme en Commission spécialisée des lycées

### Les prochaines étapes

- 29 janvier 2025**  
Présentation des programmes au Conseil supérieur de l'éducation
- 2<sup>d</sup> trimestre 2025**  
Nouvelles formations organisées pour accompagner les personnels
- Septembre 2025**  
Mise en vigueur officielle des programmes